Fondation du
Domaine seigneurial
de Mascouche



Guide du promoteur

APPEL À PROJETS

CULTURE · NATURE · PATRIMOINE

La Fondation du Domaine seigneurial de Mascouche

NOTRE HISTOIRE

Rare domaine ancestral québécois mis en place au XVII[e] siècle, le Domaine seigneurial de Mascouche faisait partie des seigneuries de Repentigny puis de La Chesnaye de 1647 à 1765. La Ville de Mascouche se porte acquéreuse de la partie sud du site en 2015 et met sur pied une fondation qui la soutiendra pour protéger et pour mettre en valeur son histoire, ses bâtiments et sa vaste forêt de 267 hectares, éléments fondamentaux de notre patrimoine collectif.

En 2019, la Communauté Métropolitaine de Montréal fait l'acquisition de la partie nord du domaine seigneurial, en collaboration avec la Ville de Mascouche, afin de faire du domaine le premier parc métropolitain du Grand Montréal. Cette acquisition visait ainsi à protéger la valeur écologique considérable du site et à développer son fort potentiel récréotouristique. Quant à la valorisation des bâtiments historiques, la municipalité souhaite confier à un entrepreneur sélectionné par le biais d'un appel d'intérêt, leurs restaurations et les opérations spécifiques en cohérence avec la vocation du site.

NOTRE MISSION

La Fondation du domaine seigneurial de Mascouche est un organisme à but non lucratif dont les principales activités sont liées à la protection, la promotion et la préservation de l'environnement, la promotion du développement durable et la promotion de sites historiques et patrimoniaux. Plus particulièrement, l'objectif de la Fondation est d'assurer la protection du domaine seigneurial de Mascouche, de sa forêt et les milieux naturels environnants.

Votre projet respecte notre mission et vous désirez investir auprès du Parc métropolitain du Domaine-Seigneurial-de-Mascouche?

La Fondation du Domaine seigneurial de Mascouche peut vous accompagner dans vos démarches afin d'obtenir un soutien financier ponctuel qui permettra le coup d'envoi de votre initiative.

Pourquoi collaborer avec la Fondation du Domaine seigneurial de Mascouche?

Vous avez un projet porteur à développer au cœur du Parc du Domaine seigneurial de Mascouche qui répond à la mission de la Fondation? Une collaboration est possible! Soumettez votre projet afin d'obtenir une contribution financière pour le réaliser en plus d'un rayonnement important à travers la communauté.

Planification et structure de votre projet

L'objectif principal des appels de projets vise à répondre à la mission de la Fondation et à permettre à des organismes de la communauté de s'impliquer auprès du Parc métropolitain du Domaine-Seigneurial-de-Mascouche.

Pour les organismes à but non lucratif légalement constitués, le financement offert par la Fondation du Domaine seigneurial de Mascouche ne peut excéder 80 % du montant total des dépenses admissibles au projet, jusqu'à concurrence de 12 500 $ Le financement restant devra être comblé par le demandeur.

Pour les entreprises privées légalement constituées, le financement offert par la Fondation du Domaine seigneurial de Mascouche ne peut excéder 40 % du montant total des dépenses admissibles au projet, jusqu'à concurrence de 12 500 $ Le financement restant devra être comblé par le demandeur.

La Fondation du Domaine seigneurial de Mascouche se réserve le droit de refuser tout projet ou d'ajuster à la baisse le montant souhaité par le demandeur. Le respect des critères d'admissibilité ne garantit pas l'obtention immédiat d'un financement.

NE SONT PAS RECEVABLES :

- Les déductions de la taxe de vente du Québec (TVQ) et de la taxe sur les produits et services (TPS) pour lesquels le demandeur peut obtenir un crédit ou un remboursement.
- Les intérêts, les dettes et les frais bancaires de l'organisation.
- Les dépenses de fonctionnement non liées à la réalisation du projet (ex. : équipements informatiques, salaires et avantages sociaux non-liés, etc.).

QUI PEUT PRÉSENTER UNE DEMANDE :

- Les organismes à but non lucratif légalement constitués et situés sur le territoire de la MRC Les Moulins.
- Les entreprises privées légalement constituées et situées sur le territoire de la MRC Les Moulins.

Critères d'admissibilité

Les projets reçus seront analysés selon les critères suivants :

⊕ PERTINENCE

L'organisation prouve que le projet revêt d'une valeur ajoutée pour le site du Domaine seigneurial et respecte en tout point la mission de la Fondation

⊕ ORIGINALITÉ

Le projet se démarque par son originalité, sa créativité et son caractère innovant

⊕ ACCESSIBILITÉ

L'organisation démontre que son projet profitera au bien être collectif local et régional et que la population pourra bénéficier de l'initiative mise en place, et ce, en visant un coût accessible ou tendant vers la gratuité

⊕ IMPACT

L'organisation démontre les impacts positifs sur la mise en valeur du patrimoine (bâti, historique, naturel ou immatériel), la préservation de l'environnement et de la biodiversité ainsi que la bonification de l'offre existante

⊕ RÉALISME

L'organisme démontre que son projet peut se réaliser dans un horizon temporel d'un an maximum (à partir de la réponse officielle de la Fondation du Domaine seigneurial de Mascouche) et qu'il est en mesure d'obtenir les autres sources de financement nécessaires au démarrage du projet

⊕ PÉRENNITÉ

Les projets de nature matériel (ex. : aménagement d'équipements, fabrication de structures, etc.) présentent un potentiel intéressant de durabilité dans le temps

⊕ APPRÉCIATION GÉNÉRALE

Le comité d'analyse pourra se prononcer sur le dossier en général et sur l'appréciation de ce dernier. Divers aspects pourront jouer en la faveur du projet. Voici quelques exemples : la localisation du projet, le financement diversifié du projet, la concertation avec le milieu, etc.

Déposer une demande

Pour un appel de projets en saison hivernale/printanière : projet déposé, au plus tard, le 30 septembre à 16 h. La réponse officielle sera fournie, au plus tard, le 31 octobre suivant.

Pour un appel de projets en saison estivale/automnale : projet déposé, au plus tard, le 31 mars à 16 h. La réponse officielle sera fournie, au plus tard, le 30 avril suivant.

Les étapes pour déposer votre demande :

1) Référez-vous au Guide du promoteur pour déposer un projet
2) Remplissez le formulaire de demande sur le site Web
3) Préparer tous les documents nécessaires qui accompagneront votre demande tels que : la liste des administrateurs de l'organisme ou la liste des propriétaires et des dirigeants de l'entreprise, la charte de constitution de l'organisation, les états financiers les plus récents, la lettre d'appui de la Corporation du Parc métropolitain du Domaine-Seigneurial-de-Mascouche, une résolution de votre conseil d'administration ou une lettre signée du dirigeant principal du demandeur
4) Téléversez tous les documents mentionnés ci-dessus à la section « Documents et annexes » du formulaire
5) Envoyez le formulaire de demande dûment rempli en cliquant sur le bouton « Soumettre le projet »

Pour plus de détails, veuillez communiquer avec la Fondation du Domaine seigneurial de Mascouche au : info@fdsm.org

LA FONDATION DU DOMAINE SEIGNEURIAL DE MASCOUCHE REMERCIE LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Ville de Mascouche · Trois Diamants Chrysler Dodge Jeep RAM · Albi le géant · GD Grenier Automobile Depuis 1961